



FICHE PÉDAGOGIQUE

Enjeu de la retraite (2)

NÉGO
2023

 **CSQ**
Centrale des syndicats
du Québec

Le présent document et son contenu sont protégés par le droit d'auteur et, sauf indication contraire, sont la propriété exclusive de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Aucune partie du document ne peut être utilisée, copiée, reproduite, publiée, transmise, distribuée ou modifiée, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et aucune œuvre dérivée ne peut être créée sans l'autorisation écrite de la CSQ.

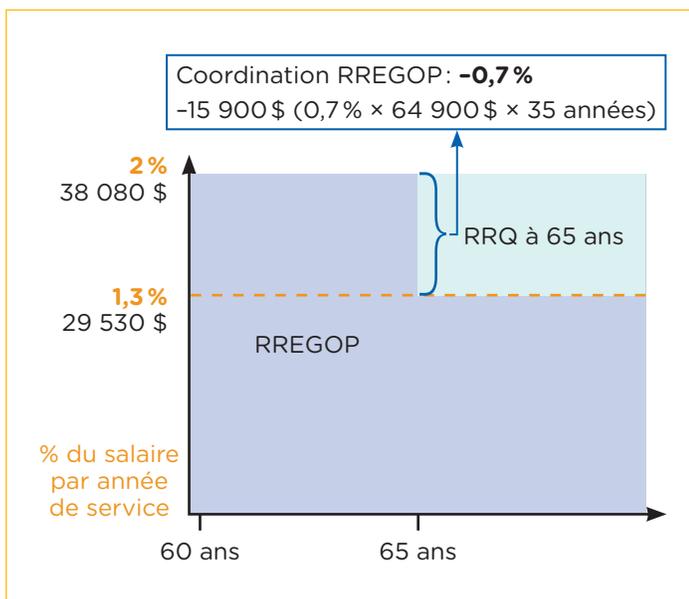


COORDINATION AU RREGOP AVEC LE RRQ

Objectif théorique du RREGOP

- Remplacement de 2% du salaire moyen des revenus du RREGOP et du RRQ;
- Diminution de la rente du RREGOP à 65 ans comme si la rente du RRQ était demandée à 65 ans.

GRAPHIQUE - Exemple salaire moyen 64 900 \$ et 35 années de service



cette prestation à ses 65 ans. Cette diminution (la coordination au RREGOP) se fait uniquement avec le régime RRQ de base (et non avec le RRQ bonifié).

POUR EN SAVOIR PLUS

- La diminution de 0,7% au RREGOP, à 65 ans, est limitée au MGA moyen 5 ans, car la rente du RRQ est aussi limitée par ce même MGA moyen 5 ans;
- 0,7% × minimum (salaire moyen ou MGA moyen) × service crédité;
- Exemple pour salaire moyen de 90 000 \$: le RREGOP procure une rente à 65 ans de près de 1,5% (au lieu de 1,3%) afin de respecter l'objectif de 2% (RREGOP + RRQ) du salaire moyen, car la prestation du RRQ représente une moins grande portion de son salaire moyen.

RREGOP et RRQ, des régimes indépendants

- La rente du RREGOP diminue à 65 ans selon une formule prévue à ce régime, et non selon la rente du RRQ réellement reçue.
- La rente du RRQ peut être demandée dès 60 ans, mais la rente du RREGOP diminue toujours à 65 ans selon la formule prévue.
- Il est à noter que la formule de la diminution de la rente du RREGOP à 65 ans est une approximation de la rente que la personne pourrait recevoir du RRQ si elle demandait





Centrale des syndicats
du Québec